

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 16 octobre 2025

CST /FSSSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel

Assistent à la réunion :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M Jean-Marie CAMUT M Philippe GUNDALL M William HANDEL Mme Claudine KODULZKI M Patrice MASSON M Jean-Philippe RESIDORI	Mme Melaine CHAMPAGNE (FO) M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Corinne DEROUELLE (CGT) M Stéphane FAYS (CGT) Mme Corinne HANAK (FO) M Christophe MICHELIN (UNSA) Mme Sandra VERTALDI (CGT)

Monsieur Jean-Marie CAMUT est nommé Président, Monsieur Patrice MASSON est désigné **Secrétaire**, et Madame Melaine CHAMPAGNE, siège en qualité de **Secrétaire adjointe** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

Absent(s) :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
Mme Raphaële LANTHIEZ M Arnaud RAYMOND M Jean-Claude ROBERT	Mme Joëlle DA COSTA (CFDT) Mme Aline LACOMBE (FO)

Assistent à la séance sans voix délibérative :

Mme Yamina MEJDOUB présente les dossiers et M Julien BROUSSE assure la présentation de la partie FSSSCT.

Le Président du CST/FSSSCT déclare ouverte ce jour à 14h30, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CST/FSSSCT.

NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

A défaut de saisine préalable la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée. Les représentants du CST/FSSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

1 Approbation du procès-verbal du CST du 18 septembre 2025

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

Abstention de Mesdames Corinne DEROUJELLE et Sandra VERTALDI et de Messieurs Richard BRUGGER, Stéphane FAYS, Philippe GUNDALL et William HANDEL absents lors de la séance du 18 septembre 2025

2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services

2-01 Maizieres la Grande Paroisse – Charte des ATSEM

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège des agents sous réserve que la partie concernant le service minimum soit revue après négociation avec les organisations syndicales.

En effet, les représentants du syndicat FO rappelle que le cadrage du service minimum concernant les communes de moins de 10 000 habitants doit être concerté avec les organisations syndicales.

2-02 Savieres – Journée de solidarité

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-03 Savieres – Organigramme du personnel

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

3 Régime indemnitaire (RIFSEEP)

3-01 Betignicourt

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

3-02 Chacenay

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les représentants du personnel rappellent que l'absentéisme et le CIA ne peuvent être liés et le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats, de l'engagement professionnel et la manière de servir et que le versement du CIA mensuel ne s'inscrit pas dans l'esprit du RIFSEEP où ce dernier a vocation à être un complément annuel.

Les représentants du personnel déplorent l'écart de montant minimum concernant l'IFSE entre la fonction d'agent d'entretien polyvalent et celle de secrétaire de mairie.

3-03 Coussegrey

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS DEFAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 1 voix pour (1 FO) et 7 voix contre (3 CGT, 2 CFDT, 1 FO, 1 UNSA)

Les représentants du personnel rappellent que l'absentéisme et le CIA ne peuvent être liés et le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats, de l'engagement professionnel et la manière de servir.

Les représentants du personnel mentionnent également que lors du dernier CST, des remarques avaient déjà été indiquées concernant les modalités de versement du CIA en situation d'absence.

Les représentants du personnel rappellent qu'un agent ne peut pas appartenir à différents groupes.

3-04 Mery sur Seine

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 3 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA), 3 abstentions (3 CGT) et 2 contre (2 FO)

Les représentants du personnel rappellent que l'absentéisme et le CIA ne peuvent être liés et le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats, de l'engagement professionnel et la manière de servir.

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

Par ailleurs, les représentants FO n'approuvent pas la suppression du régime indemnitaire dans la proportion de la quotité du temps partiel thérapeutique.

3-05 Lantages

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

3-06 Les Loges Margueron

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

3-07 Mesnil Saint Loup

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

3-08 SDEDA

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 3 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA) ; 3 abstentions (3 CGT) et 2 voix contre (2 FO) au motif de la dégressivité du versement de l'IFSE en congé de maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique.

4 Lignes Directrices de Gestion

4-01 Lantages

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 contre (3 CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents.

4-02 Les Loges Margueron

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 contre (3 CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents.

4-03 Luyeres

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

4-04 SIVU Courteron, Gyé, Neuville

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants des deux collèges demandent que la partie relative à l'ASA spécifique concernant les Secrétaires Généraux de Mairie soit retirée. En effet, la fonction de Secrétaire Général de Mairie n'existe pas dans un SIVU.

5 Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

5-01 Augmentation et Diminution du temps de travail

Collectivités	Emplois	Accord agent	Ancien nb d'h	Nouveau nb d'h
Avant les Marcilly	Diminution du temps de travail de l'agent d'animation	Oui	28h	25h
Breviandes	Diminution du temps de travail de l'agent d'animation	Oui	16h30	11h30
Marcilly le Hayer	Diminution du temps de travail de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux/service cuisine pour motif de réorganisation suite à un départ	Oui	29h	20h
Mery sur Seine	Augmentation du temps de travail de l'agent technique	Oui	25h	30h
Mousseu	Diminution du temps de travail de l'agent d'entretien	Oui	13h	7h30

5-02 Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois

Collectivités	Emplois	Nb d'h									
CCOA	Suppression de l'emploi d'agent d'accueil vacant suite à la création d'un nouvel emploi	30h									
Savieres	TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS										
	SERVICE	EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	GRADE	Nombre de postes	POURVUS	VACANTS	STATUT	TPS TRAVAIL	Date de libération
	ADMINISTRATIF	Secrétaire Générale	Attaché	A	Attaché territorial	1	1	0	Titulaire	TC	09/01/2025
		Agent d'accueil	adjoint administratif	C	Adjoint administratif	1	1	0	Titulaire	TC	
	TECHNIQUE	Agent technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	3	1	2	Titulaire	TC	
		Agent polyvalent	Adjoint technique	C	Adjoint technique	1	1	0	Titulaire	TC	
		Agent d'entretien	Adjoint technique	C	Adjoint technique	1	1	0	contractuel	TC	
	ENFANCE	Responsable ACM	Animateur	B	Adjoint animation	1	0	1	Titulaire	TC	
		Animatrice ACM	Adjoint animation	C	Adjoint animation	1	1	0	Titulaire	TC	
		Animatrice ACM	Adjoint animation	C	Adjoint animation	3	1	4	Contractuel	TC	
		Animatrice ACM	Adjoint animation	C	Adjoint animation	2	2	0	Contractuel	TNC	
		ATSEM	atsem	C	ATSEM principal 2ème classe	1	1	0	contractuel	TC	

MAI Septembre 2025

6 Participation de l'employeur à la protection sociale :

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

Collectivités	Montant de la participation	Versement à l'agent
Chacenay	15€/mois pour le risque santé (labelisation) 7€/mois pour le risque prévoyance (labelisation)	Oui
Couvignon	15€/mois pour le risque santé (labelisation)	Oui
La Rivière de Corps	15€/mois pour le risque santé (labelisation) 7€/mois pour le risque prévoyance (labelisation)	Oui
Maraye en Othe	15€/mois pour le risque santé (labelisation) 7€/mois pour le risque prévoyance (labelisation)	Oui

7 Déclarations d'accidents ou maladie pro (information)

7-01 Application du droit syndical et modalités d'intervention de la F3SCT

Les membres ont bien pris en compte la saisine et un courrier y répondant sera adressé à Monsieur le Maire.

7-02 Danger grave et imminent : droit de retrait

Les membres ont pris connaissance de l'usage du droit de retrait et adresseront un courrier qui précisera le cadre réglementaire applicable à l'Autorité Territoriale. En complément, une information générale sur la procédure de droit de retrait sera communiquée à l'ensemble des collectivités affiliées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H00.

Fait à Sainte-Savine, le 16 octobre 2025

Le Président du CST,
Jean Marie CAMUT



Le Secrétaire

Le Secrétaire adjoint

Patrice MASSON



Stéphane CHATIGNAC

